

Guide de présentation d'une demande de reconnaissance des acquis expérimentiels

Baccalauréat - Formation intégrée DEC-Bac (1-630-1-2)

Mineure Profession et santé (1-630-4-0)

Mineure Pratique infirmière 1 (1-630-4-1)

Mineure Pratique infirmière 2 (1-630-4-2)

Novembre 2012



- Vous songez à retourner aux études et à vous inscrire à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal.
- Vous avez un DEC en soins infirmiers ou l'équivalent.
- Vous exercez la profession d'infirmière depuis plusieurs années et vos activités professionnelles vous ont amené à développer diverses compétences que vous aimeriez voir reconnaître.

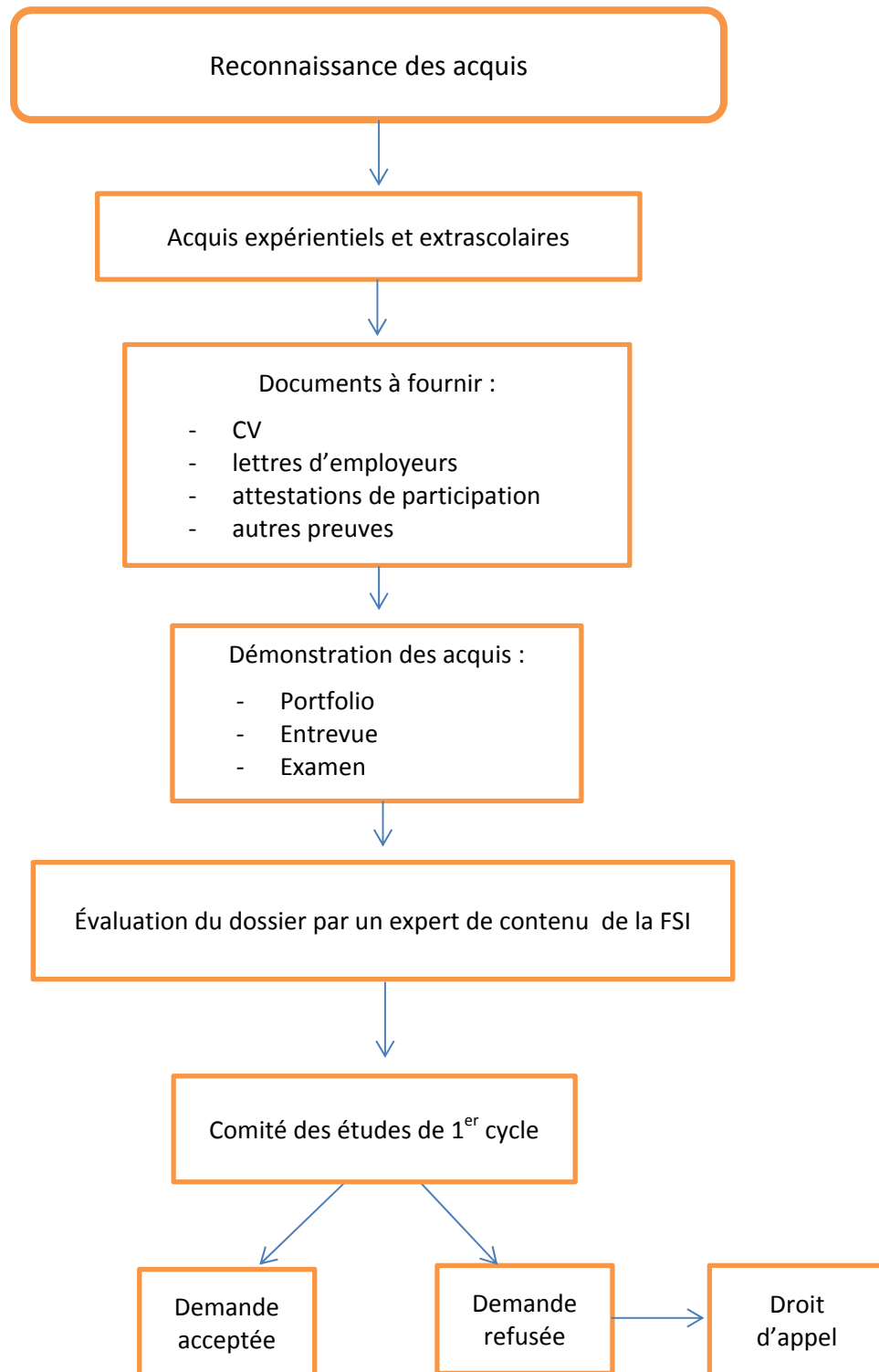
Une demande de reconnaissance des acquis pourrait vous intéresser.

En effet, il est possible de faire reconnaître certains cours à la lumière de vos expériences professionnelles et du niveau de développement des compétences visées par le baccalauréat ou par l'une ou l'autre de nos trois mineures menant à un baccalauréat.

La démarche de reconnaissance des acquis vise à documenter votre parcours professionnel dans le but de faire évaluer et reconnaître les compétences que vous avez développées au fil de votre expérience. Cette démarche vous permettra de bâtir un projet de formation favorisant le développement de nouvelles compétences sur la base de celles que vous avez déjà acquises et de réduire, le cas échéant, la durée de vos études.

Pour obtenir l'évaluation de vos compétences et poursuivre des études adaptées à vos besoins réels, nous vous invitons à élaborer un portfolio qui démontrera, à l'aide de preuves, vos acquis scolaires et expérientiels. Vous trouverez à l'intérieur du présent guide toute l'information pour préparer votre demande. La démarche proposée vous permettra en outre de faire le point sur votre pratique en reconnaissant vos forces et en identifiant vos besoins de formation.

DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS



PROCÉDURE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS

1. La candidate désireuse de faire reconnaître ses acquis doit formuler sa requête au moment de déposer sa demande d'admission ou au cours des quatre semaines suivant son admission.
2. La personne intéressée doit faire parvenir à la Faculté des sciences infirmières (FSI) un formulaire de demande de reconnaissance identifiant les cours demandés en exemption ainsi qu'un portfolio comprenant tous les documents nécessaires à l'étude de la demande.
Veillez noter que toute demande ne contenant pas tous les documents nécessaires à l'analyse du dossier sera retournée au demandeur.
3. Dans les semaines suivant la réception de la demande, la candidate sera, si nécessaire, convoquée à une entrevue afin de présenter le contenu de son portfolio et de répondre à des questions de précision.
4. Un expert en contenu de la FSI procède à une évaluation du dossier et fait des recommandations qui sont soumises au Comité des études de 1^{er} cycle. Pour chaque cours, trois décisions peuvent être rendues : reconnaissance des acquis, non-reconnaissance des acquis ou reconnaissance partielle des acquis (assortie, le cas échéant, d'exigences supplémentaires). La décision est transmise par écrit dans un délai de trois mois à compter de la réception de la demande.
5. Une candidate peut en appeler de la décision rendue dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la réception de celle-ci. Le cas échéant, la candidate fait, par écrit, parvenir une demande de révision énonçant les motifs de sa demande à la vice-doyenne aux études de premier cycle.

LE PORTFOLIO

Démarche d'élaboration d'un portfolio

Le portfolio est un document écrit dans lequel les **acquis** expérimentiels ou de formation d'une personne sont **décrits et démontrés**, et ce en lien avec les qualifications professionnelles visées. Il est composé de divers documents notamment, un curriculum vitae décrivant les formations scolaires et extrascolaires ainsi que les principales expériences de travail, une autoévaluation des acquis en fonction des compétences décrites dans le référentiel, des pièces justificatives et des éléments de preuve à l'appui des reconnaissances demandées.

Voici les activités professionnelles susceptibles de donner lieu à une reconnaissance d'acquis :

- Activités de perfectionnement : formation créditée, formation non créditée, certification, participation à des colloques, congrès, etc.;
- Projets et responsabilités cliniques : soins prodigués en contexte clinique et dépassant le travail attendu, expertise auprès d'une clientèle particulière, participation à des programmes spéciaux, etc.;
- Leadership : encadrement de personnel, gestion de projet, supervision clinique, innovations, enseignement, etc.;
- Activités de rayonnement : présentations à l'occasion de colloques, conférences, articles, etc.

Le contenu du portfolio

Dans un processus de reconnaissance des acquis, **ce sont les apprentissages réalisés et les compétences développées lors d'expériences professionnelles qui sont évalués, et non les expériences elles-mêmes.** Dans le portfolio présenté, la personne évaluée doit donc fournir en appui de sa demande des preuves de compétences professionnelles. Si nécessaire, les informations recueillies sont ensuite complétées par une entrevue ou une procédure complémentaire d'évaluation.

Le portfolio est différent si on demande de reconnaître des cours de 1^{ère} année ou si on demande des reconnaissances pour des cours de 2^e et de 3^e année.

A. Le portfolio pour la demande de reconnaissance des acquis des cours de 1^{ère} année comporte toutes les sections suivantes :

1. Formulaire de demande identifiant le ou les cours que vous souhaitez vous voir reconnaître en équivalence;
2. Lettre de présentation décrivant de façon détaillée l'objet et la raison de votre demande ainsi que l'expérience professionnelle acquise;
3. Un curriculum vitae (maximum 4 pages) décrivant la formation et les expériences professionnelles qui sont en lien avec la demande;
4. Annexe - documents en appui de la demande :
 - a. diplôme et relevés de notes;
 - b. lettres d'attestation;
 - c. autres documents pertinents à la demande.

B. Le portfolio pour la demande de reconnaissance des acquis des cours de 2^e et de 3^e année comporte toutes les sections suivantes :

1. Formulaire de demande identifiant le ou les cours que vous souhaitez vous voir reconnaître en équivalence;
2. Lettre de présentation décrivant l'objet et la raison de votre demande;
3. Un curriculum vitae (maximum 4 pages) décrivant la formation et les expériences professionnelles qui sont en lien avec la demande;
4. Grilles d'analyse des acquis pour chacun des cours demandés;
5. Annexe - documents en appui de la demande :
 - a. diplôme et relevés de notes;
 - b. fiches descriptives complémentaires qui permettent de préciser sommairement certaines activités pertinentes à la demande;
 - c. lettres d'attestation;
 - d. autres documents pertinents à la demande.

Les documents qui vous permettront de compléter votre demande ainsi que les parties 1, 4 et 5 du portfolio B sont disponibles sous *Documents complémentaires permettant de compléter le portfolio.*